

SECRETARIAT GENERAL



Bamako, le 16 FEV 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 00562 /MSPC-SG

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a appris, avec préoccupation, sur certains réseaux sociaux, des témoignages selon lesquels certains détenteurs du nouveau passeport biométrique de la République du Mali (passeport AES), ont rencontré des difficultés administratives, lors des formalités de voyage auprès de certaines missions diplomatiques et postes consulaires.

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile précise qu'à ce jour, il n'a pas été saisi officiellement de difficultés relatives à l'utilisation dudit passeport. Il en est de même du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Toutefois, les deux départements ministériels procèdent à une vérification de ces allégations.

En cette circonstance, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile rassure l'opinion que les passeports AES respectent toutes les normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), et leur mise en circulation, à partir du 29 janvier 2025, a également respecté toutes les procédures administratives de notification officielle préalable, conformément aux règles et pratiques en la matière. En effet, dès le 22 janvier 2025, l'OACI, l'ensemble du réseau diplomatique extérieur du Mali et toutes les Missions diplomatiques et consulaires accréditées au Mali, ont été saisis du lancement du passeport AES. Cette saisine a été suivie de la transmission des spécimen physiques.

Le Ministère poursuit les interactions avec certains partenaires sur des questions spécifiques liées à leurs procédures internes et exigences particulières, en vue de lever diligemment toutes difficultés susceptibles d'impacter négativement la libre circulation des détenteurs de ces passeports.

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile invite les détenteurs des nouveaux passeports, à le saisir en cas d'éventuelles difficultés.

Pour le Ministre et par ordre,
Le Secrétaire Général,

Oumar SOGOBA
Chevalier de l'Ordre National